



REGLEMENT DU TRAIL

DES HAUTES-CHAUMES

ROCHE EN FOREZ



18 mai 2025

1. Organisateur .

La course est organisée par le comité des fêtes de Roche en Forez.

2. Participation.

Le parcours de 6 kms est ouvert à partir de cadet(te) (né en 2009 et avant).

Le parcours de 15 kms est ouvert à partir de junior (né en 2007 et avant).

Le parcours de 27 kms est ouvert à partir d'espoir (né en 2005 et avant).

Sous réserve :

- Des règles de participation aux courses hors stade par la FFA applicable au 18 mai 2025.
- Des dispositions du présent règlement.

3. Définition.

Ce sont 3 parcours en nature, sur des sentiers dans les Monts du Forez en semi-autosuffisance. Une réserve d'eau est conseillée. Respect du parcours balisé et de l'environnement.

4. Parcours.

Cette course comprendra 3 distances: 6kms (départ à 9H15), 15 kms (départ à 9H15) et 27 kms (départ à 9H00).

Barrière horaire 13h sur les 3 courses.

6 kms 220m de dénivelé

15 kms 500m de dénivelé

27 kms 1000m de dénivelé

Les profils sont disponibles sur le site : <http://trailhauteschaumes.wixsite.com/roche>

Le parcours sera balisé à la rubalise, à la chaux et par du fléchage.

Départ: Parking salle des fêtes de Roche en forez.

Arrivée : Parking salle des fêtes de Roche en forez.

5. Ravitaillement.

1 ravitaillement sur le 6 kms, 2 ravitaillements sur le 15 kms et 3 sur le 27 kms.

Dans un soucis d'éco responsabilité merci de prévoir votre contenant liquide (gobelet ou bidon).

Plat chaud offert à tous les participants à l'arrivée.

6. Sécurité.

Les secours seront assurés par un service de secours et un médecin qui sera positionné à l'arrivée.

Des signaleurs bénévoles seront présents tout au long de la course et seront en contact avec l'organisation.

7. Inscriptions.

- en ligne par logicourse : sur www.logicourse.fr jusqu'au vendredi 16 mai minuit.

Le paiement s'effectuera par carte bancaire.

- par courrier jusqu'au samedi 26 avril à l'adresse suivante (cachet de la poste faisant foi) :

NIGON Cédric - 75 chemin de la Griotte 42600 ROCHE EN FOREZ - Joindre le bulletin d'inscription dûment rempli, le P.P.S datant de moins de 3 mois jour de la course (ou copie de la licence) et le règlement correspondant (chèque à l'ordre du comité des fêtes de Roche en Forez).

- le jour de la course jusqu'à 8H30 (sous réserve des places disponibles).

Les trois épreuves seront limitées à 500 dossards et puces maxi.

Course du 6 kms 10€ jusqu'au 27 avril – 14€ du 28 avril au 16 mai - 16€ le jour de la course

Course du 15 Kms 14€ jusqu'au 27 avril – 18€ du 28 avril au 16 mai - 21€ le jour de la course

Course du 27 Kms 18€ jusqu'au 27 avril – 22€ du 28 avril au 16 mai - 25€ le jour de la course

Un lot aux 300 premiers inscrits et repas offert à tous les participants.

1€ par concurrent reversé à l'association « CHUKIDS 42 ».

Aucune inscription par téléphone ou courrier électronique.

8. Horaires et accueil :

Retraits des dossards le jour de la course à partir de 7H et jusqu'à 30 minutes avant le départ, à la salle des fêtes de Roche en Forez.

9. Assurance.

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance individuelle/accidents.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de défaillance physique des concurrents(es).

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par les assurances liées à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

10. Licence / Certificat médical.

Pour les personnes majeures, leur participation est soumise à la présentation obligatoire à l'organisateur soit :

- ❖ d'une licence Athlé compétition, d'une licence Athlé entreprise, d'une licence Athlé running délivrés par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation (attention les autres licences délivrées par la FFA : Santé-Loisirs, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées).
- ❖ d'une attestation (papier, électronique ou de type QR Code) indiquant que la personne a réalisé le Parcours de Prévention Santé (ou « PPS ») mis en place par la FFA via sa plateforme dédiée dont les conditions d'utilisation seront établies également par cette dernière. Pour être valable, le PPS doit avoir été effectué au maximum trois mois avant la date de la manifestation à laquelle la personne souhaite s'inscrire.

Pour les personnes mineures, leur participation est soumise à la présentation obligatoire à l'organisateur soit :

- ❖ d'une licence Athlé compétition, d'une licence Athlé entreprise, d'une licence Athlé running délivrés par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation.
- ❖ de la signature par les personnes exerçant l'autorité parentale sur le mineur d'une attestation confirmant que chacune des rubriques du questionnaire relatif à son état de santé (et dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des sports) donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la discipline concernée datant de moins de six mois.

11. Epingles.

Prévoir des épingles pour fixer le dossard.

12. Classements.

Il sera établi un classement scratch et par catégorie sur les 3 courses.

13. Récompenses.

Produit locaux, articles de sport, trophées.

Pour les 3 courses, les 3 premiers hommes et femmes au scratch, ainsi que le premier homme et la première femme de +50 ans sans cumul.

14. Propriété individuelle de l'image.

La participation à cette manifestation, vaut autorisation expresse et implicite concernant la publication des photos prises par les organisateurs au cours de ladite manifestation.

15. Loi informatique et liberté.

Chaque organisateur, société de Chronométrie, s'engage à respecter l'ensemble des dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée dite Informatique et Libertés, qui lui est applicable.

Tout particulièrement et sans que ce soit limitatif, chaque organisateur s'engage à informer les participants à sa compétition que les résultats, ainsi que les données à caractère personnel les concernant, seront traités informatiquement par l'organisateur ainsi que par la FFA.

Ces données pourront être publiées à des fins d'information et de promotion de l'athlétisme, notamment sur le site internet de la Fédération Française d'Athlétisme.

L'organisateur s'engage également à informer les personnes concernées de leur droit d'accès, de communication et de rectification, en cas d'inexactitude avérée, sur les données les concernant, ainsi que de leur droit de s'opposer au traitement et/ou à la publication de leurs données pour des motifs légitimes.

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant.

Par notre intermédiaire, vous pouvez être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations.

Si vous ne le souhaitez pas, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant, votre nom, prénom, adresse et si possible votre numéro de dossard.

16. Modification et annulation.

L'organisation se réserve le droit, en cas d'évènement climatique ou tout autre circonstance mettant en danger la sécurité des coureurs, de modifier le circuit ou d'annuler l'épreuve sans que les concurrents ne puissent prétendre à un quelconque remboursement.

17. Engagement contractuel.

L'inscription d'un participant atteste qu'il a pris connaissance de ce règlement et qu'il s'engage à en respecter sans restriction l'ensemble des dispositions.

18. Règles sanitaires

En fonction des mesures gouvernementales, les règles sanitaires sont susceptibles d'évoluer. Les éventuelles évolutions seront visibles via notre site internet et notre page Facebook.

19. Renseignements.

Tél : 06 87 40 12 37

Ou mail nigon.cedric@orange.fr ou traildeshauteschaumes@yahoo.com

<http://trailhauteschaumes.wixsite.com/roche>

<http://www.logicourse.fr/inscriptions/>